



La vie à Saint Pardoux-du-Breuil

N° 28 - Février 2011

LE MOT DU MAIRE

Chères administrées,
Chers administrés,

A l'aube de cette nouvelle année 2011, il faut dresser le bilan des actions et réalisations municipales en 2010.

Les travaux conduits ont concerné des salles annexes à la mairie, la réfection de la toiture de 2 logements, l'implantation de nouveaux points lumineux à des carrefours, la fin de l'aménagement paysager du giratoire Croix de Lugat qui a permis son inauguration. Ce giratoire n'aurait pu être réalisé sans la participation financière entre autres de la Communauté de communes Val de Garonne qui s'est transformée au 1^{er} Janvier 2011 en Val de Garonne Agglomération. Vous trouverez en pages "informations diverses" un complément d'informations. Egalement au 1^{er} Janvier mais de l'année 2010, nous avons transféré la compétence "eau potable" au syndicat eau et assainissement Nord Marmande. A la fin de l'année 2010, l'Etat a entériné le plan de prévention des risques contre les inondations (PPRI). Concernant l'équipement, j'insisterai sur le remplacement d'une part du columbarium qui n'était pas aux normes et d'autre part du photocopieur noir et blanc par un photocopieur couleur, ce qui nous permettra d'imprimer complètement en interne le bulletin municipal.

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur les réalités économiques et commerciales de la commune.

La zone d'activités communautaire Croix de Lugat a vu l'implantation de la 1^{ère} entreprise, MGS Calorifuge spécialisée dans l'isolation phonique et thermique et des terrains ont été achetés ou réservés. Une annexe au réseau de vente de matériaux Point P a ouvert ses portes au mois de septembre 2010 à la faveur de la proximité de la D813, tout comme le salon de coiffure Graphy's Tifs tenu par Mme Christelle ROCHER.

Ce commerce a été ou va être complété en 2011 par un magasin de fruits et légumes géré par Mr Gérard FAUVEL, par une boulangerie... et ce grâce à l'investissement ambitieux de Mr DI PALMA, concessionnaire automobile sur la commune. De l'autre côté de la départementale, une nouvelle enseigne a ouvert ses portes : il s'agit d'un magasin de vente de cuisines, salles de bains, cheminées, tenu par Mr SELVA. Sur la ZAC Croix de Lugat, la Générale des achats, spécialisée dans la vente de produits aux collectivités et aux entreprises ouvre également.

On ne peut que se réjouir de toutes ces initiatives porteuses de dynamisme pour la commune. Bravo ! Le grand projet de la commune va porter sur la réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école en 2 tranches -2011 et 2012-.

2011 : réalisation d'une salle d'archives, d'une salle pour les associations et d'un local pour un professionnel paramédical ; 2012 : réalisation d'une structure petite enfance.

D'autres projets mais privés verront le jour, je l'espère, comme un éco lotissement, lieu-dit dit Chemin de Gontaud.

Enfin, grâce aux passionnés d'informatique du nouveau club informatique du Breuil, la commune est désormais dotée d'un site internet : il vous suffit de vous connecter à Internet et de taper l'adresse suivante, "<http://saintpardouxdubreuil.jimdo.com/>". Vous trouverez des informations sur l'actualité communale déclinée sous différents registres... Le bulletin municipal figurera également sur le site : aussi, si vous souhaitez le consulter ainsi et ne plus le recevoir dans votre boîte aux lettres, veuillez nous le faire savoir.

L'équipe municipale - conseil municipal, conseil consultatif et personnel communal- et moi-même vous souhaitons à vous-mêmes et à celles et ceux qui vous sont chers une très bonne année 2011 avec des soucis en moins et des joies en plus ; en espérant que cette nouvelle année se présente sous de meilleurs auspices, avec un horizon plus ouvert et serein.

la cérémonie des vœux de la municipalité en présence de Jacques BILIRIT,
conseiller général et des habitants de la commune



Le Maire,
Jocelyne LABAT-MANGIN

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NUMÉROS UTILES

COMMUNE

MAIRIE

☎ 05.53.64.10.18

Fax 05.53.83.67.60

E.mail : mairie.st.pardoux.du.breu@cegetel.net

Horaires de la mairie : lundi 13h - 18h

mardi 8h - 13h

mercredi 8h - 12h / 14h - 17h

jeudi 8h - 12h

vendredi 8h-12h / 14h-17h

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

COSTA Isabelle "Laubarède" : 05.53.94.58.46

DUMAS Angélique "Laubarède" : 05.53.93.84.54 / 06.79.70.25.29

LEFEBVRE Fabienne "Gravillon" : 05.53.94.37.69

POTIER Véronique " Les Barlaques" : 05.53.64.69.29

ROCCON Véronique "Le Bourg" : 05.53.89.07.63 / 06.29.28.55.09

POMPIERS DE MARMANDE

☎ 18

112 depuis un portable

ligne administrative

☎ 05.53.89.38.10

GENDARMERIE DE MARMANDE

☎ 05.53.64.83.00

RAMASSAGE DES DECHETS

A partir du 4 octobre, tous les mercredis matins sauf jours fériés pour les ordures ménagères et tous les 15 jours sauf jours fériés, pour les autres déchets domestiques à l'exception du verre.

Pour toutes réclamations appeler : Val de Garonne Agglomération, service environnement

☎ 05.53.64.40.46

TRÉSORERIE MARMANDE MUNICIPALE

16 boulevard Fourcade

☎ 05.53.64.01.55

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

ÉQUIPEMENT

VEOLIA EAU

☎ 0 811.902.903

avenue Marius Paul OTTO - service clientèle et urgences

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

10 rue du 8 mai 1945

☎ 05.53.64.83.30

EDF-GDF

41 avenue Charles Boisvert

dépannage électricité

☎ 0 810.33.47.10

dépannage gaz

☎ 05.53.66.68.68

SANTÉ - SOCIAL

POLE EMPLOI

35 rue Portogruaro

☎ 0811 550 100

ASSAD VIRAZEIL

☎ 05.53.20.02.54

ASSEDIC du SUD-OUEST

18 rue des Isserts

☎ 05.53.76.06.60

ASSISTANTES SOCIALES

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Mme LEMOINE Tatiana

☎ 05.53.67.78.95

Permanence sans rendez-vous à la MSA Marmande, 124 avenue Jean Jaurès
mardi matin 8h15 à 11h45, sinon sur rendez-vous

Régime Général

Mme PRIMAULT, assistante sociale

Permanences, Centre médico-social à Marmande- sur rendez-vous

☎ 05.53.64.65.45

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F)

Permanence d'un agent administratif rue Fourton (derrière le cinéma Comoedia).

Tous les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

HÔPITAL DE MARMANDE

Standard

☎ 05.53.20.30.40

Urgences SMUR

☎ 05.53.20.30.00

SAMU

☎ 15

4°- Carte grise

La carte grise est désormais délivrée en Sous-Préfecture.

Délivrance immédiate.

Horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture : Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h.

5°- Carte de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne

Validité 10 ans

Mairie du domicile

Pièces à fournir : Ancienne carte de séjour (renouvellement)

Passport ou carte d'identité du pays ressortissant

4 photos récentes

justificatif de ressources et de domicile

acte de naissance, acte de mariage

6°- Copie conforme

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée.

Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

7°- Extrait du casier judiciaire

Soit au Ministère de la justice -107 rue Landereau, 44300 NANTES CEDEX

Gratuit. Photocopie du livret de famille et une enveloppe libellée et affranchie.

Soit par internet

8°- Fiche d'état-civil

Supprimée depuis le 28 décembre 2000. Elle est remplacée par la photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité.

9°- Livret de famille

Mairie du lieu du mariage. Gratuit.

En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.

Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.

10°- Sortie du territoire

Mairie du domicile. Gratuit.

Pièces à fournir : livret de famille + carte d'identité + pièce justificative de domicile

En cas de divorce, copie du jugement de divorce

11° - Papiers d'identité si vous allez à l'étranger

Disposer d'un extrait d'acte de naissance ainsi que d'un extrait du casier judiciaire avec l'apostille (sceau) du tribunal de Rennes.

12°- Passeport biométrique

Le nouveau passeport électronique comporte en plus d'une zone de lecture optique, une puce contenant les informations figurant à la page 2 de l'ancien passeport avec la photographie du titulaire. Il remplace le passeport actuel ; mais si vous détenez un passeport délivré avant la mise en œuvre du passeport, électronique, il reste valable jusqu'à la date de péremption : durée de validité 10 ans, 5 ans pour les mineurs.

Où faire la demande du passeport biométrique ?

MARMANDE	75 chemin de ronde de Puygueraud (police municipale) tél/0553208981	police@mairie-marmande.fr	Lundi au samedi 8h30-12h et 14h-17h30
TONNEINS	Place Zoppola tél : 0553798300	contact@mairie-tonneins.fr	Lundi 13h30-17h Mercredi 9h-12h Jeudi 13h30-17h

Remarques importantes

- Seules les **mairies habilitées** à recevoir les demandes de passeport biométrique peuvent accueillir les demandes.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre s'effectuent **dans la même mairie**.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre nécessitent la **présence physique et personnelle** du demandeur, accompagné, pour les mineurs, de la personne majeure détentrice de l'autorité parentale ou pour les majeurs sous tutelle, du représentant légal.
- Au moment du dépôt de la demande et du retrait du titre, le demandeur doit être muni d'un **document d'identité** avec photographie ou de tout autre document avec photographie, de même que la personne majeure détentrice de l'autorité parentale pour les mineurs ou le représentant légal pour les majeurs sous tutelle.

Pièces justificatives à fournir

	Personnes mineures	Personnes majeures	Personnes majeures sous tutelle
Etat-civil	Copie intégrale de l'acte de naissance	Extrait d'acte de naissance avec filiation complète	Extrait d'acte de naissance avec filiation complète
Autorité parentale ou représentation légale	<u>Parents mariés</u> : copie de l'acte de mariage des parents <u>Parents divorcés</u> : copie du dernier jugement de divorce	Sans objet	Copie du jugement de tutelle
Nationalité (si les deux parents du demandeur sont nés hors du territoire français)	Si les parents du demandeur sont devenus français <u>avant</u> sa naissance : le justificatif d'acquisition de la nationalité française de l'un des parents Si les parents du demandeur sont devenus français <u>après</u> sa naissance : le justificatif d'acquisition de la nationalité du demandeur		
Domiciliation	Justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone fixe, document fiscal...)		
Photographies	Deux photographies d'identité récentes en couleur répondant aux normes fixées par l'arrêté du 5 février 2009 (nota : le demandeur peut choisir de faire réaliser ses photographies d'identité chez un photographe professionnel ou se rendre dans une des mairies qui propose le recueil de l'image numérisée du demandeur)		

Tarifs à acquitter sous la forme de timbres fiscaux

	Si le demandeur est âgé au plus de 15 ans moins un jour	Si le demandeur est âgé au moins de 15 ans et au plus de 18 ans moins un jour	Si le demandeur est majeur
Si le demandeur décide de faire réaliser ses photographies d'identité par un photographe professionnel	17€	42€	86€
Si le demandeur décide d'utiliser le service de recueil de l'image numérisée du demandeur dans les mairies qui le proposent	20€	45€	89€

12°- Visa pour les Etats-Unis

A partir du 26 octobre 2004, si vous souhaitez vous rendre aux Etats-Unis sans visa, pour un séjour n'excédant pas 90 jours, les autorités américaines exigeront que vous soyez en possession d'un passeport à lecture optique.

Cette réglementation s'applique également pour les mineurs.

Si le passeport en votre possession n'est pas à lecture optique, deux possibilités s'offrent à vous :

- 1 - soit vous sollicitez un visa auprès des services consulaires de l'ambassade des Etats-Unis

Le coût de ce visa a été fixé à 85€, coût variant selon le taux de change.

Vous pouvez prendre connaissance de la procédure de demande de visa en consultant le site internet de l'ambassade des Etats-Unis (www.amb-usa.fr) ou téléphoner au 0810.26.46.26 (communication payante de 14,50€)

- 2 - soit vous demandez la délivrance d'un passeport à lecture optique auprès de la mairie habilitée.

Si vous ne faites que transiter par les Etats-Unis pour vous rendre dans un autre pays, vous devez également être titulaire d'un passeport à lecture optique.

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*16 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2010
13 janvier 2011*

DELIBERATIONS

CCVG (Communauté de Communes Val de Garonne) et VGA (Val de Garonne Agglomération)

- présentation du rapport d'activités 2009 de la CCVG : compétences, budgets, actions, projets
- approbation de la demande d'adhésion de la commune de Lafitte/Lot à la CCVG
- approbation de l'extension du périmètre de la CCVG aux communes de Clairac, Fauillet et Lafitte/Lot
- en vue de la transformation de la Communauté de communes Val de Garonne en Communauté d'agglomération -
 - . approbation du projet de statuts incluant une nouvelle compétence optionnelle "action sociale d'intérêt communautaire" dont la compétence enfance, petite enfance
 - . refus de la nouvelle répartition des sièges car les communes de moins de 800 habitants, qui sont au nombre de 20, ne disposent que d'un siège ; proposition a été faite d'ajouter 1 siège supplémentaire aux communes qui ont entre 500 et 800 habitants.
- élection au scrutin secret et à la majorité absolue des 2 délégués de la commune à VGA :
 - délégué titulaire : Jocelyne LABAT-MANGIN
 - délégué suppléant : Jean-Michel POIGNANT

COMMUNE

-personnel communal

- . vote des primes de fin d'année

-bâtiments et patrimoine communaux

- logements communaux

- . isolation phonique entre les 2 logements communaux au Bourg par l'entreprise MGS Calorifuge pour un montant de 880 € HT - 1052,48 € TTC
- . révision des montants des loyers : augmentation de 0,57% pour 2011, selon l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2010
- . suite au préavis donné par Mme Stéphanie REVERSAT sur un logement, une nouvelle locataire Mme Sylviane FONGARO la remplace

- autres bâtiments (salle des fêtes...)

- . augmentation des tarifs de la salle des fêtes de 5 € (cf. p 13)
- . tarifs du cimetière et du local des associations au stade restent inchangés
- . travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne école (isolation thermique, menuiseries, enduit de façade, électricité, chauffage) : dépôt d'un dossier de demande de subventions et lancement d'un appel d'offres
- . église : mise aux normes du paratonnerre ; demande d'une subvention par le biais de la réserve parlementaire

- éclairage public

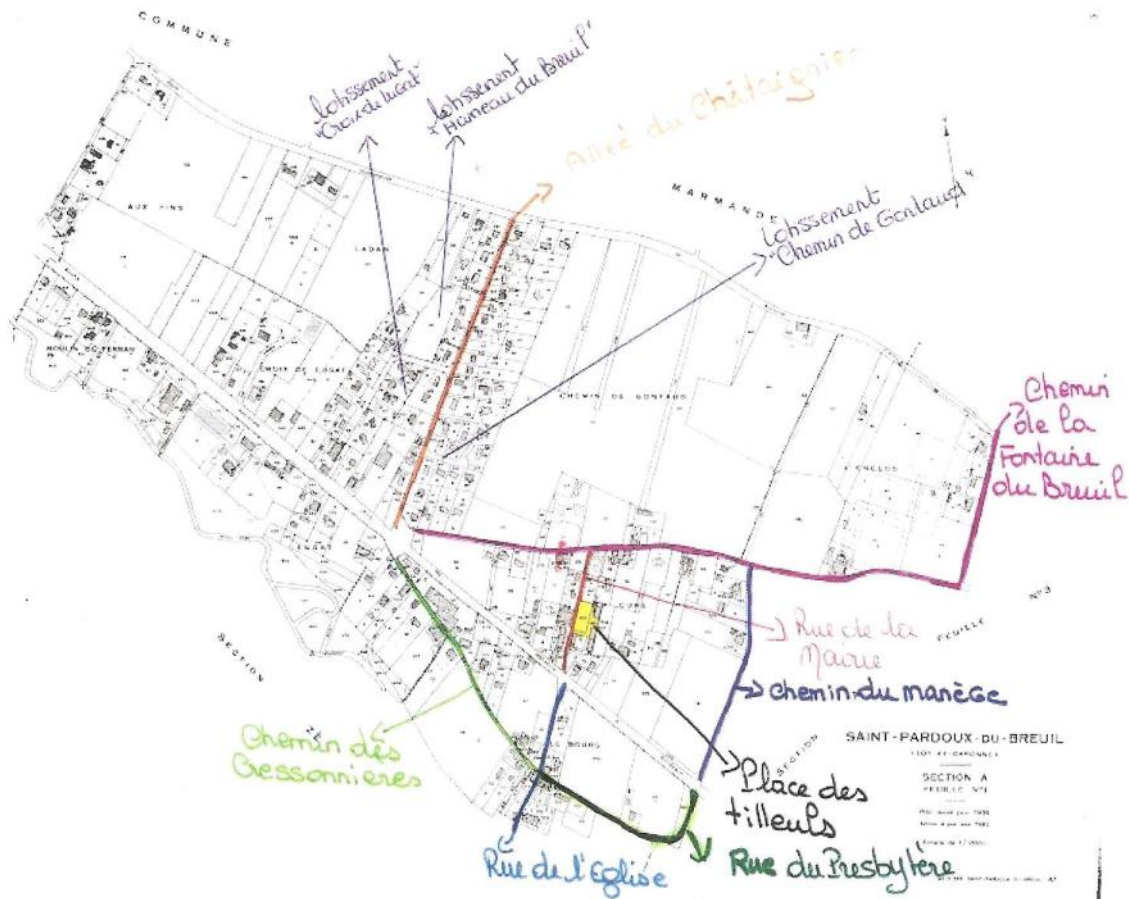
- . intégration dans le patrimoine de la commune des travaux d'éclairage public neuf réalisés par le Syndicat d'électricité départemental

- équipement

- . achat d'un photocopieur couleur à l'entreprise SOFEB coût 3 270 € HT, 3 910,92 € TTC
- . achat de cendriers et d'un banc à l'entreprise ALEC montant 818 € HT, 978,33 € TTC

- autres délibérations

- choix d'une autre compagnie d'assurances pour assurer les bâtiments communaux, l'équipement et la protection juridique du personnel : choix de GROUPAMA pour un montant de 2 633€ pour l'année
- cimetière : reprise de concessions en état d'abandon
- redevance d'occupation du domaine public versée par GRDF : pour un réseau de 2 625m sur la commune, une redevance de 204€
- implantation de bornes pour fermer le chemin de garonne depuis la D813, devant le pont du Trec, au lieu dit Moulin de Ferran", de novembre 2010 à février 2011.



- attribution de noms avec numéros à des rues et des lotissements

- don : de 1 800 € à l'association Grégory Lemarchal grâce aux recettes de la soirée spectacle du 18 septembre 2010, pour aider la recherche sur la mucoviscidose
- demande retenue pour Nicolas MINER, 2^{ème} adjoint au maire, pour passer le permis bateau fluvial
- Syndicat eau et assainissement du Nord Marmande
 - . approbation du rapport d'activités 2009 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement
 - . intégration du patrimoine adduction eau potable de la commune au Syndicat.



**Philippe
CHEVALLIEZ**

06 81 16 88 56 pchevalliez@aol.com

R.C.S. AGEN 490 813 466 - NAF 923K

SARL Michel SIMEONI
 maçonnerie générale
 béton armé
 maison individuelle
St Pardoux du Breuil
 tél. : 05.53.64.40.82

MENUISERIE Serge DELORD

Menuiserie - PVC - Rénovation
 Cuisines sur mesure - agencement intérieur
 Création contemporaine - Salles de bains

St Pardoux du Breuil
 Tél/fax : 05.53.64.62.13

ÉTAT-CIVIL 2010 JANVIER - FEVRIER 2011



Bienvenue à

- Axel Jean Armand MINER, le 03 janvier 2010
- Ethan Tony DEBART, le 09 mars 2010
- Mathis Nathan Jean CHRISTOL, le 31 mars 2010
- Lucie Blanche Joséphine GASPAROTTO, le 20 avril 2010
- Axel LAVIALLE, le 17 août 2010
- Lou-Ann Célia MANSENCAL, le 10 septembre 2010
- Célia AZAIS, le 24 novembre 2010
- Mattéo Bastien Steven TRINCART-CIAGHI, le 31 décembre 2010

Nous renouvelons nos félicitations aux heureux parents



Mariage

Néant

Ils nous ont quittés



- Juliette JOLLYS, le 05 juillet 2010
- Jeanne Jacqueline CROZEL épouse LIERE, le 06 juillet 2010
- Marie-Jeanne GAZZINI épouse BRICE, le 04 août 2010
- Régina Anna ANTONIAZZI veuve ZANNESE, le 21 septembre 2010
- Roger Albert IGEL, le 03 novembre 2010
- Pierre REGLAT, le 10 janvier 2011
- Elise BAZZO épouse SANSON, le 18 janvier 2011

Nous renouvelons notre sympathie et nos condoléances aux familles

CALENDRIER DE LA SALLE COMMUNALE

	Mars	Avril	Mai	Juin
1				
2		PRIVE		
3		LOTO 3° AGE		
4				
5	FOOT			LOTO 3°AGE
6			AMITIES LOISIRS	
7			"Fête Communale"	
8				
9		PRIVE		
10		COMMUNE		
11				PRIVE
12	PRIVE			PRIVE
13				
14	Réunion Cantonales		FOOT	
15				
16	PRIVE	PRIVE		
17				
18				AMITIES LOISIRS
19				"Feu de la St Jean"
20				
21			PRIVE	
22	3° AGE repas		PRIVE	
23				
24		PRIVE		
25				PRIVE
26	PRIVE			
27	LOTO 3° AGE			
28				3° AGE REPAS
29				
30				
31				

	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8				AMITIES LOISIRS	3° AGE REPAS	
9				"Moules Frites"		
10	PRIVE					
11						
12						
13						
14						PRIVE
15				SOIREE DES ASSOS		ARBRE DE NOEL CNE
16	PRIVE					
17	PRIVE		PRIVE			PRIVE
18			PRIVE			
19					123 SCENO COULEURS	
20						
21						
22						
23	PRIVE			LOTO 3°AGE		
24	PRIVE		COMMUNE			
25						
26						
27			3° AGE REPAS		LOTO 3°AGE	
28						
29						
30	PRIVE					
31						

<u>TARIFS</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>HORS COMMUNE</u>
Associations	55€	115€
Apéritif	55€	115€
Repas	95€	175€
Forfait week-end	135€	215€
Annulation avant location	25€	40€

Manifestations municipales

samedi 24 septembre	soirée-cabaret en faveur de la recherche sur la mucoviscidose
samedi 22 octobre	soirée des associations
samedi 19 novembre	soirée théâtre
jeudi 15 décembre	arbre de Noël de la commune



CARROSSERIE
J.M. ORSETTIG
Tôlerie - Peinture - Marbre
Impact + pose pare-brise
Prêt de véhicules gratuit

RN.113 Marmande - 47200 St-Pardoux du Breuil
Tél. 05 53 20 91 92 - Fax 05 53 64 15 32

SALLEFRANQUE
Pépinières fruitières et ornementales
vente directe producteur

Tél : 05.53.20.10.03
"Les Batanères"
St Pardoux du Breuil

0

Maison Des Vignerons Récoltants

Vins & Champagnes

 Sud-Ouest	 Bourgogne	 Champagne
 Bordeaux	 Loire	 Vins Bio
 Grands Cru	 Alsace	 BIB 5l & 10l



Route de Tonneins
80m après le
2ième rond-point
Tel: 05.53.64.18.84



INFORMATIONS DIVERSES

CCVG (Communauté de communes Val de Garonne)

De la CCVG à VGA

Depuis le 1^{er} janvier 2011, CCVG (Communauté de communes Val de Garonne) est devenue VGA (Val de Garonne Agglomération), soit la 183^{ème} communauté d'agglomération de France.

Cette transformation a été possible car le nombre d'habitants est d'au moins 50 000 habitants et que la communauté a une commune de plus de 15 000 habitants (Marmande).

La communauté d'agglomération compte 33 communes, soit 54 000 habitants :



Beaupuy- Birac-sur-Trec - Calonges - Caumont-sur-garonne - Clairac - Cocumont - Couthures-sur-Garonne - Fauquierolles - Fauillet - Fourques-sur-Garonne - Gaujac - Gontaud-de-Nogaret - Grateloup-St-Gayrand - Jusix - Lafitte-sur-Lot - Lagrère - Le Mas d'Agenais - Longueville Marcellus - Marmande - Mauvezin-sur-Gupie - Meilhan-sur-Garonne - Saint-Martin-Petit - Saint-Pardoux-du-Breuil - Saint-Sauveur-de-Meilhan - Sainte Bazeille - Samazan - Sénestis - Taillebourg - Tonneins - Vares - Villefranche-du-Queyran - Villedor - Virazeil -

Tout comme la CCVG, la Communauté d'agglomération est administrée par un Conseil Communautaire, présidé par Gérard GOUZES et composé d'élus (délégués) représentant les communes adhérentes : la mise en place a été faite le lundi 7 février 2011.

La répartition des sièges

Elle tient compte de la population de chaque commune

- ❖ Marmande (18 000 habitants)
16 délégués titulaires + 8 délégués suppléants
- ❖ Tonneins (9.500 hab.)
8 délégués titulaires + 4 délégués suppléants
- ❖ Sainte-Bazeille (2 800 hab.) et Clairac (2 500 hab.)
4 délégués titulaires + 2 délégués suppléants
- ❖ Beaupuy, Cocumont, Fauillet, Fourques-sur-Garonne, Gontaud-de-Nogaret, Le Mas d'Agenais (communes entre 800 et 2 500 hab.)
2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants
- ❖ Les autres communes (moins de 800 hab.)
1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant

Les compétences

Les compétences de la communauté d'agglomération sont les mêmes que celles de la précédente communauté à l'exception de la compétence petite enfance et enfance.

compétences obligatoires :

développement économique

- ❖ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire.
- ❖ Actions de développement économique d'intérêt communautaire

aménagement de l'espace communautaire

- ❖ Schéma directeur et schéma de secteur
- ❖ Création et réalisation de zones d'aménagement
- ❖ Organisation des transports urbains

équilibre social de l'habitat

- ❖ Programme local de l'habitat
- ❖ Politique du logement
- ❖ Amélioration du parc immobilier bâti

politique de la ville

- ❖ Développement urbain, local et insertion économique et sociale
- ❖ Prévention de la délinquance

compétences optionnelles :

- ❖ Voirie et parc de stationnement d'intérêt communautaire
- ❖ Environnement et cadre de vie
- ❖ Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- ❖ Action sociale : petite enfance et enfance

compétences facultatives :

- ❖ Etude et gestion de services à la demande des communes
- ❖ Tourisme : création d'un Office de tourisme communautaire

Le passage en communauté d'agglomération se traduira notamment par une augmentation substantielle de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) attribuée par l'Etat +1 million d'€-.

Service habitat : OPAH énergie Val de Garonne Gascogne

Vous envisagez des travaux d'économies d'énergie, d'adaptation ou de réhabilitation totale d'un logement ancien, que vous occupez ou louez ?

Des subventions existent.

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit.

De janvier à juin 2011, des permanences ont lieu dans les mairies des communes de Gontaud de Nogaret, Grezet-Cavagnan, Le Mas d'Agenais, Marmande, Meilhan sur Garonne, Ste Bazeille et Tonneins. Pour tout renseignement, contacter votre mairie ou VGA au 05 53 64 96 01 (service habitat).



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Marmande Mardi 9h30-12h30	Mardi 04/01 11/01 18/01 25/01	Mardi 01/02 08/02 15/02 22/02	Mardi 01/03 08/03 15/03 22/03 29/03	Mardi 05/04 12/04 19/04 26/04	Mardi 03/05 10/05 17/05 24/05 31/05	Mardi 07/06 14/06 21/06 28/06
Tonneins Lundi 9h30-12h30	Lundi 03/01 17/01 31/01	Lundi 14/02 28/02	Lundi 14/03 28/03	Lundi 11/04	Lundi 09/05 23/05	Lundi 06/06 20/06
Sainte Bazeille Jeudi 9h30-12h	Jeudi 13/01	Jeudi 10/02	Jeudi 10/03	Jeudi 07/04	Jeudi 05/05	Jeudi 16/06
Le Mas d'Agenais Jeudi 9h30-12h	Jeudi 20/01	Jeudi 17/02	Jeudi 17/03	Jeudi 14/04	Jeudi 12/05	Jeudi 23/06
Meilhan/Garonne Vendredi 9h30-12h	Vendredi 28/01	Vendredi 25/02	Vendredi 25/03	Vendredi 22/04	Vendredi 20/05	Vendredi 17/06
Gontaud de Nogaret Lundi 9h30-12h	Lundi 24/01	Lundi 21/02	Lundi 21/03	Lundi 18/04	Lundi 16/05	Lundi 27/06
Grézet Cavagnan Vendredi 9h30-12h	Vendredi 07/01 21/01	Vendredi 04/02 18/02	Vendredi 04/03 18/03	Vendredi 01/04 15/04 29/04	Vendredi 13/05 27/05	Vendredi 10/06 24/06

D'autre part, l'Association Départementale d'Information sur le logement en Lot et Garonne (ADIL47), organisme agréé par le Ministère chargé du logement, a un rôle d'information et de conseil neutre et individualisé, destiné aux particuliers sur toutes les questions liées au logement et à l'urbanisme tant juridiques, financières que fiscales. L'association assure deux permanences mensuelles, avec ou sans rendez-vous dans les locaux de Val de Garonne Agglomération : les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'ADIL 47 à Agen, au 05.53.64.93.65.

Transports publics

Evalys est le réseau de transports publics de Val de Garonne Agglomération qui vous permet de vous déplacer en toute sécurité et dans les meilleurs délais sur l'ensemble du territoire.

Nous vous proposons 5 tarifs étudiés en fonction de vos besoins

- Un abonnement mensuel à 15€ avec trajets illimités journaliers "LIBERTE + MENSUEL"
- Un abonnement annuel à 120€ avec trajets illimités journaliers "LIBERTE + ANNUEL"
- Un ticket à l'unité pour un trajet unique à seulement 0,50€
- Un ticket à l'unité pour un usage illimité dans la journée à seulement 1,00€
- Un ticket LIBERTE 10 pour 10 tickets à usage illimité dans la journée à 9,00€

transport à la demande (TAD)

	vers MARMANDE Gare SNCF ou Place du Marché				de la Place du Marché ou Gare SNCF			
	ALLER		RETOUR		ALLER		RETOUR	
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
440 Eglise de St Pardoux	9:20	9:30	14:20	14:30	11:30	12:00	17:30	18:00
438 Mairie de St Pardoux	9:20	9:30	14:20	14:30	11:30	12:00	17:30	18:00
442 Les Barlaques	9:20	9:30	14:20	14:30	11:30	12:00	17:30	18:00
119 Garrigues	9:20	9:30	14:20	14:30	11:30	12:00	17:30	18:00

Le réseau de transport public du Val de Garonne

à SAINT PARDoux DU BREUIL

**C'est tous les jours,
du lundi au samedi matin
toute l'année**

1€
le trajet

A destination de **Marmande**

Départ de Saint-Pardoux-du-Breuil
A destination de Marmande
9h20 et 14h20

Retour à Saint-Pardoux-du-Breuil
Au départ de Marmande
11h30 et 17h30

Pour réserver
(au plus tard la veille, et le vendredi pour le lundi)
téléphonez au
0 811 90 03 91
(coût d'une communication locale)

ENVIRONNEMENT



L'élimination des déchets

Le mercredi matin pour les ordures ménagères (bac gris) et le jeudi matin (semaines paires) le bac jaune.

Le point recyclage sur la place de la mairie ne concerne que le conteneur pour le verre.

Un guide du tri et un calendrier de collecte vous ont été remis.



dépôt d'ordures trouvé en bordure de Garonne : inadmissible !

Le ramassage de la ferraille

assuré gratuitement par la mairie, le premier lundi de chaque mois : il suffit d'appeler quelques jours avant, au secrétariat de la mairie.

La collecte des autres déchets

déchets verts, ferrailles, huiles de vidange, batteries, piles, gros cartons, déchets d'équipement électrique et électronique - ampoules, électroménager, informatique...-dans les déchetteries.

Les bouchons de liège sont récupérés par la mairie.

COMMUNES	TELEPHONE	JOURS D'OUVERTURE	HEURES
MARMANDE	05.53.64.47.68	LUNDI au SAMEDI DIMANCHE et JOURS FERIES	8h - 12h / 15h - 18h 10h - 18h
MAS D'AGENAIS	05.53.94.54.99	LUNDI MERCREDI VENDREDI SAMEDI	10h - 12h30 14h - 19h 14h - 18h30 10h - 12h30 / 13h30 - 19h
SAINTE BAZEILLE	05.53.64.44.69	LUNDI VENDREDI SAMEDI MERCREDI	9h - 12h30 / 14h - 18h30 14h - 18h
TONNEINS	05.53.79.79.36	MARDI JEUDI VENDREDI SAMEDI et DIMANCHE	14h - 18h 9h - 12h / 14h - 18h 9h - 12h 10h - 18h



sacs poubelles remplis de déchets de plâtre et de laine de verre,
destinés à la déchetterie et trouvés en bordure de la voie ferrée, sur la commune

Rappel de l'arrêté municipal pris en 2009

Afin de protéger notre environnement et préserver notre qualité de vie,

Article 1° : Il est interdit de brûler des feuilles, détritrus de jardin (herbes, branchages etc...) de mai à octobre.

Article 2° : Il est interdit de brûler des matières ou produits susceptibles de dégager des fumées nauséabondes, polluantes ou toxiques (matières plastiques etc...) à l'année.

Article 3 : Il est interdit de tondre les pelouses en semaine de 12h à 14h et après 20h et le dimanche de 8h à 10h, de 12h à 16h et après 20h.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Info énergie

Un point énergie est gratuitement à votre disposition au siège de VGA, un vendredi matin par mois, de 9h à 12h, pour toute question concernant l'énergie.

Prendre rendez-vous auprès du CAUE 47 (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) au 05.53.48.46.70.

SOCIAL

Téléassistance



Présence Verte Guienne

14 rue de la Redoute - BP 70039 - 470002 AGEN Cedex
Tél : 0 810 47 10 47 - Fax : 05 53 67 78 44

Nos atouts

- Des valeurs de solidarité, sécurité, proximité et de convivialité
- Un renouvellement de notre matériel tous les 4 ans
- Un fonds social pour les plus démunis
- Un accès gratuit au service pour le "plan canicule"
- Une formation aux gestes de premiers secours pour les réseaux de solidarité
- Des partenariats locaux pour faciliter l'accès à notre service
- Un service d'animation

A.I.P 47 (Aide et intervention à la personne)

**Le Service d'aide à la personne et à la famille
Mandataire ou Prestataire**

A.I.P. 47 répond à vos besoins sur tout le département

Vous êtes :

- Une famille ou un parent isolé,
- Une personne seule ou un couple,
- Agé ou handicapé,
- Malade, accidenté ou simplement surmené,
- Une mère ou une future mère,
- Un parent d'enfant malade ou accidenté.

Vous souhaitez :

- Que l'on vous apporte un confort de vie,
- Que l'on vous soutienne dans l'éducation de vos enfants, dans les soins aux nourrissons, dans l'organisation du quotidien à la maison (aides aux repas, aux courses, au ménage), etc...,
- Que l'on vous aide en cas de grande fatigue,
- Que l'on vous assiste dans vos démarches,
- Que l'on vous apporte un soutien moral.

Vous avez besoin :

- D'une employée de maison pour les tâches domestiques (ménage, repassage, cuisine, travaux divers, etc...),
- D'une Auxiliaire de Vie Sociale pour faire à votre place les actes de la vie quotidienne,
- D'une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale pour vous aider dans l'accomplissement de votre rôle de parent et votre intégration dans la société.

Vous bénéficiez d'une réduction fiscale légale de la moitié des sommes versées.

Nous vous offrons :

- Une étude personnalisée de vos besoins,
- Un personnel adapté,
- Un financement des plus avantageux.

Nous vous proposons :

> Le Service PRESTATAIRE pour lequel NOUS SOMMES EMPLOYEUR

Pour la prise en charge de l'intervention, nous établissons avec vous un dossier auprès du partenaire financier le plus approprié (prise en charge CAF, Conseil Général, APA, PCH, CPAM, MSA, Mutuelles, etc...).

> Le Service MANDATAIRE pour lequel VOUS ÊTES EMPLOYEUR

Aucun souci quant aux démarches administratives, nous établissons les bulletins de salaire.
Vous recevez une facture mensuelle sur laquelle nous vous communiquons le montant à régler au salarié.
Un personnel de toute confiance et un remplacement rapide en cas de congés ou de maladie.
Des responsables toujours à votre écoute.

Adhérent à la fédération ADESSA

A.I.P 47

3 rue Fougard - 47200 MARMANDE

e-mail : marmande@aip47.asso.fr

du lundi au jeudi de 8h à 18h

le vendredi de 8h à 17h

pour toute demande de renseignements :

☎ 05.53.66.34.52

Fax : 05.53.66.31.16

ASSAD (Association d'aide à domicile)

Pour les communes de Birac, Longueville, St Pardoux du Breuil et Virazeil.

Sur la commune de St Pardoux, 13 familles bénéficient de l'aide à domicile ; celle-ci est répartie en 2 catégories :

- 11 prestataires, (Mutuelle sociale agricole, Allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A.), sortie d'hospitalisation)
- 8 mandataires, (A.P.A, Particuliers employeurs)

Evolution du nombre d'heures à l'ASSAD :

<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
19766	19447	18200	21801

Mme TEULET Colette est la déléguée de l'ASSAD sur la commune.

C'est le Conseil général qui statue et attribue le nombre d'heures en fonction du handicap et des revenus.

La détermination du nombre d'heures à charge dépend des ressources.

Pour tous renseignements contactez :

- Mr COURREGELONGUE au 05.53.20.02.54
- ou encore la Mairie de St Pardoux du Breuil au 05.53.64.10.18

AUTRES INFORMATIONS



Transports scolaires : des arrêts de bus à St Pardoux du Breuil

L'arrêt pour les transports scolaires au lieu dit Croix de Lugat, sur la D813, se fait à compter du 2 septembre 2010 : le matin 7h30, le soir 17h25 et le mercredi midi 12h50.

Si vous êtes intéressé, contacter le Syndicat des transports scolaires de Tonneins, à la mairie annexe, Mr DUROSIER, au 05.53.79.83.00. On compte déjà 6 inscriptions sur la commune.

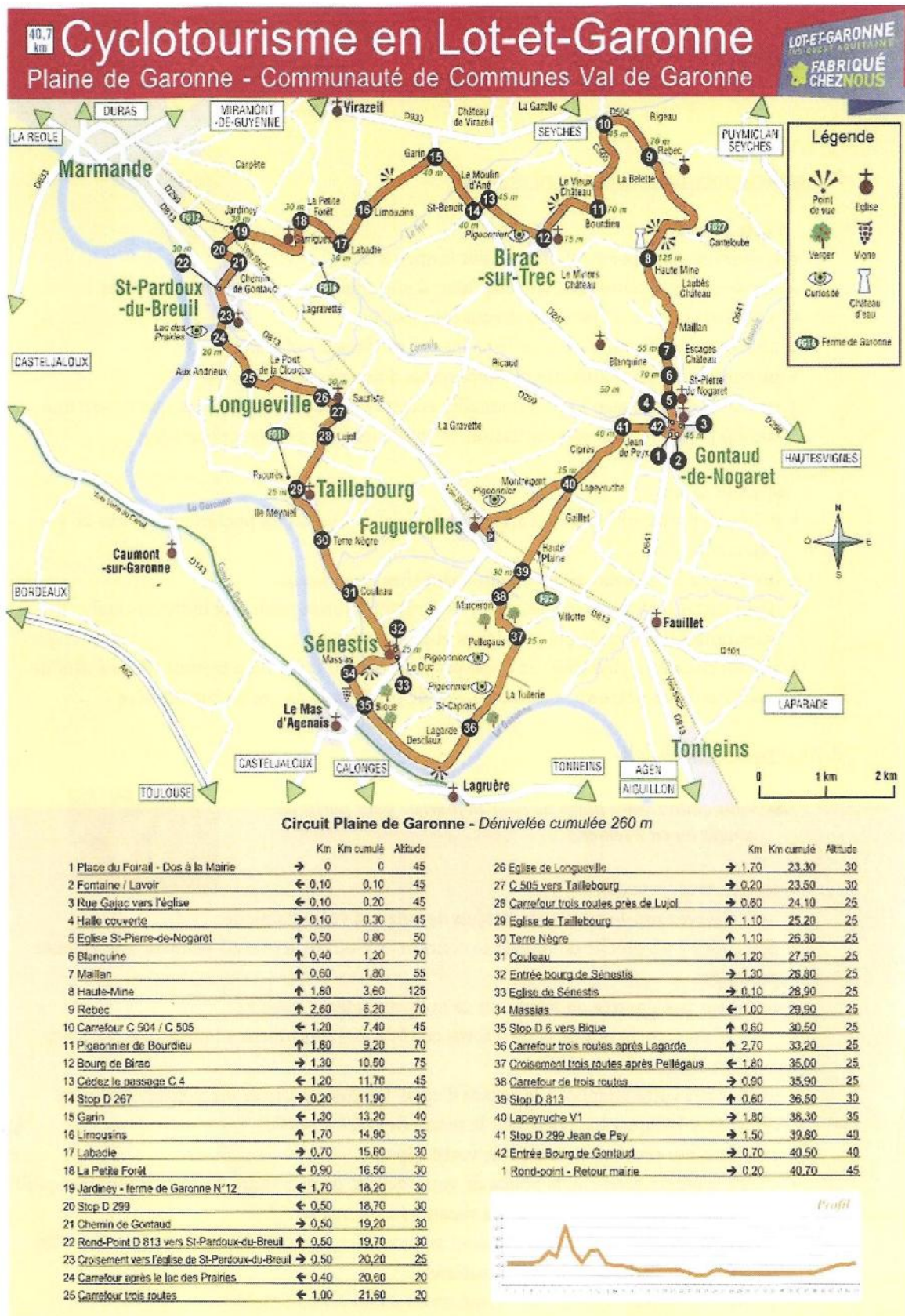
Des abris bus seront implantés d'ici la fin de l'année.

Elections cantonales

Le canton de Marmande-Est, dont la commune fait partie, est concerné par le renouvellement électoral ; les élections auront lieu les dimanches 20 mars (1^{er} tour) et 27 mars (2^{ème} tour).

A l'attention des nouveaux électeurs : le bureau de vote se trouve à la salle du conseil municipal.

Nouveau pour les adeptes de la petite reine



Guide pratique : de la sécurité pour tous

☞ **soyez acteur de votre sécurité**

Signalez toute situation suspecte aux services de police et de gendarmerie

❖ Les personnes âgées : des conseil pratique

☞ *Au domicile*

- conservez votre porte soigneusement fermée à clé
- munissez votre porte d'un entrebâilleur, d'une chaîne de sécurité ou d'un judas
- n'ouvrez jamais à un inconnu si vous êtes seul(e)
- ne laissez jamais votre clé sous le paillason ou dans la boîte aux lettres
- ne conservez jamais une somme importante d'argent chez vous
- en cas de démarchage à votre domicile, exigez la carte professionnelle, que ce soit une société privée ou une administration, avant de les faire pénétrer chez vous.



☞ *Dans la rue*

- évitez de porter sur vous de l'argent, sinon placez-le dans les poches intérieures de vos vêtements
- privilégiez les paiements en chèques bancaires ou postaux
- soyez discret si vous devez encaisser de l'argent. Prenez garde aux individus mal intentionnés. Si vous le pouvez, faites vous accompagner
- si vous circulez à pied, essayer de ne pas marcher sur le bord du trottoir afin d'éviter de vous faire voler votre sac à main, utilisez de préférence un sac en bandoulière

❖ ne soyez pas cambriolé

☞ *Vous quittez votre domicile pour la journée pour partir en congés ou en week-end*

- fermez tous les accès
- ne conservez pas de bijoux ou d'objets de valeur à votre domicile
- demandez à un proche de relever le courrier et d'ouvrir les volets pendant une absence prolongée
- ne laissez pas à portée de main tout ce qui peut aider le voleur :
n° de carte bancaire, code d'accès confidentiel, document administratif, échelle, outillage...
- utilisez sur votre téléphone le renvoi d'appel (au lieu de laisser un message sur votre répondeur indiquant précisément le temps de votre absence)
- prévenez vos proches et voisins de votre départ
- avisez la gendarmerie ou la police de votre départ, dans le cadre de "l'opération tranquillité vacances" activée lors de toutes les vacances scolaires
- prenez la précaution de photographier vos meubles et objets de valeur et de relever les marques et les numéros de votre matériel
- ne vous faites pas adresser vos chèquiers en envoi postal simple
- n'hésitez pas à utiliser les dispositifs anti-intrusion (alarmes, détecteurs de présence, vidéo-protection...)



❖ attention aux vols de véhicules



- stationnez toujours en zone éclairée
- conservez sur vous vos papiers, chéquiers, double des clés. Ne les laissez surtout pas dans le véhicule !
- n'oubliez pas de retirer votre autoradio (pour ceux qui ne sont pas intégrés au véhicule)
- ne laissez pas vos clés sur le contact, même lorsque votre véhicule se trouve dans votre propriété ou dans une place réservée
- ne quittez pas votre véhicule moteur tournant, même pour quelques minutes
- verrouillez portes, coffre et antivol de direction
- ne laissez pas de manière apparente, à l'intérieur de votre véhicule, des objets ou vêtements de valeur

❖ attention aux vols dans la rue



- évitez de marcher trop près de la route
- portez votre sac à main du côté du mur
- conservez les clés de votre véhicule, dans une poche et non dans votre sac et n'y transportez pas trop de documents officiels et codes secrets
- faites attention aux regards indiscrets lorsque vous effectuez un retrait d'argent aux guichets et aux distributeurs, lorsque vous composez votre code confidentiel
- conservez systématiquement votre ticket émis par un distributeur de monnaie
- si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher d'autres passants ou à entrer dans un lieu animé.

❖ sur la route : des conseils pour avoir une conduite irréprochable



- respectez le code de la route : tous les panneaux de signalisation routière sont une aide au conducteur pour que la route ne comporte pas de pièges
- respectez les limitations de vitesse : près d'un accident sur deux est dû à une vitesse excessive
- n'absorbez pas de boissons alcoolisées ni aucune autre drogue avant de prendre la route
- attention aux effets secondaires de certains médicaments qui peuvent modifier votre comportement (sédatif, trouble de la vue...)
- éteignez votre téléphone portable : son usage est interdit en conduisant
- faites une pause toutes les deux heures
- soyez courtois au volant.

❖ **attention aux cambriolages dans votre commerce**

- fermez bien votre magasin le soir en partant
- posez un rideau de fer devant votre vitrine
- allez régulièrement à la banque pour déposer vos espèces dans la journée
- faites connaissance avec les commerçants de proximité et échangez vos coordonnées afin qu'ils puissent vous contacter, en cas de souci, lors de la fermeture du magasin...
- ne présentez pas d'objets de valeur dans votre vitrine, afin de minimiser les risques de casse et de vol.

Pour les commerces vendant des objets de valeur, faites poser une alarme et une vidéo protection.

❖ **comment se protéger contre les agressions**

- apprendre les bons réflexes pour ne pas céder à la panique !
- ne faites rien qui puisse mettre votre vie en péril : votre vie est bien plus précieuse que vos biens !
- observez et mémorisez : l'âge, la taille, la corpulence, les cheveux et la tenue vestimentaire de votre agresseur
- notez, si vous en avez le temps, le numéro d'immatriculation, la marque, la couleur de son véhicule ainsi que sa direction de fuite.

MGS CALORIFUGE

**PROJECTION ET INJECTION DE MOUSSE POLYURETHANE
CALORIFUGE THERMIQUE & FRIGORIFIQUE**

Ludovic MARCELLO

ZAC Croix de Lugat	Tél. 05 53 88 90 50
	Fax 05 53 88 25 22
47200 SAINT PARDOUX DU BREUIL	Port. 06 85 05 19 21
E-mail : ludomarcello@hotmail.fr	SIRET : 344 107 420 00038 - APE 4325A

Sarl ALIZE FRUITS

*Production Expédition Exportation
de Fruits*

St Pardoux du Breuil - 47200

Tél. 05.53.20.19.33 Mobile 06.85.11.85.23

Fax 05.53.89.68.17